



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2026

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Date de convocation : 06/02/2026

Date d'affichage de la convocation : 06/02/2026

Étaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Stéphanie COSTES, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL,

Étaient absents : Brigitte BEZAMAT, Xavier GAUBERT, Bastien TREMOLIERES-SERMET, Dominique VILLANO

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme **Ségolène MALAVAL**, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour :

Élection de la / du secrétaire de séance

Adoption du PV de la séance du 14.10.2025

1. Recrutement de Célia GUILLEMN en tant que secrétaire de Mairie

2. RIFSEEP

3. vente de terrain à Ségolène MALAVAL et Pascal LEBOURG

4. Aveyron ingénierie : adoption du règlement intérieur

5. vente d'un godet à SAS MARTIN

6. CFU et affectation des résultats

7. validation des devis

Questions diverses :

Planning des élections municipales

Recrutement de Célia GUILLEMN en tant que secrétaire de Mairie

Suite aux entretiens pour le recrutement d'une secrétaire de mairie, Célia GUILLEMIN a été recrutée, il est désormais nécessaire de créer un poste au grade de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- Valider la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe pour un emploi permanent et
- De mettre à jour le tableau des effectifs.

RIFSEEP

Au vu du recrutement de Célia GUILLEMIN en tant que secrétaire de mairie, il est proposé de revoir le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), afin d'intégrer sa catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- La mise en place du RIFSEEP pour l'agent recruté.

Vente de terrains à Mme et M. MALAVAL et Mme et M. LEBOURG

Monsieur le Maire rappellera la délibération n°2025-41 d'achat d'une parcelle dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement.

Il rappellera également les demandes de Mme et M. MALAVAL et Mme et M. LEBOURG d'acquérir des bandes de terrains permettant d'agrandir leur terrain.

Mme et M. MALAVAL souhaitent acquérir la parcelle section K n° 1091 de 112m² environ.

Mme et M. LEBOURG souhaitent acquérir la parcelle section K n° 1092 de 90m² environ.

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant : 18.38 € /m² soit :

- pour Mme Ségolène MALAVAL un cout d'achat de 2 058.56€

- pour M. Pascal LEBOURG un cout d'achat de 1 654.20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'acter la cession des parcelles susvisées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, ou son représentant, tout document afférent à cette affaire.

Aveyron ingénierie : adoption du règlement intérieur

Compte tenu de l'adhésion de la commune par convention au service instructeur et au service foncier ;

Du fait de la substitution de ces conventions par le règlement intérieur, il convient donc de confirmer l'adhésion au service instructeur et au service foncier de l'Agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De confirmer son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie
- De confirmer son adhésion au service proposé par l'Agence Départementale d'instruction règlementaire des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence de la Commune adhérente, dans le cadre des articles L.422-1 à L. 422-8, R.410-5, et R.423-15 à R.423-47 du Code de l'Urbanisme, service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence ;
- De confirmer son adhésion au service proposé par l'Agence Départementale de rédaction d'actes en la forme administrative et publication au service de la publicité foncière et de l'enregistrement dans le cadre de l'article L.1311-13 du Code général des Collectivités territoriales, service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence.

Vente d'un godet à SAS MARTIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De céder du matériel technique : le godet à la SAS MARTIN pour un montant de 888€ TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote des comptes financiers uniques et des affectations des résultats

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

BP 42500 - COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
FONCTIONNEMENT	388 939,81 €	531 393,15 €	142 453,34 €
INVESTISSEMENT	281 418,88 €	95 857,96 €	-185 560,92 €

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Section FONCTIONNEMENT

chap 011	Charges à caractère général	172 772,60 €
chap 012	Charges de personnel	143 243,70 €

chap 014	Atténuation de charges (Revers. FPIC)	1 044,00 €
chap 65	Autres charges de gestion courante	53 602,67 €
chap 66	Charges Financières	5 099,59 €
chap 042	Opérations d'ordre entre sections	13 177,25 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2025	388 939,81 €

chap 70	Produits des services	56 603,38 €
chap 73	Impôts et Taxes	267 722,49 €
chap 74	Dotations et participations	186 818,31 €
chap 75	Autres produits gestion courante	17 892,58 €
chap 76	Produits financiers	4,05 €
chap 77	Produits exceptionnels	2 352,34 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2025	531 393,15 €

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Section INVESTISSEMENT

chap 16	Remboursement d'emprunts	35 848,88 €
Chap 20	Opérations d'équipement	21 242,33 €
Chap 21	Opérations d'équipement - immo corporelles	187 647,06 €
chap 041	Opération ordre	36 680,61 €
	TOTAL DEPENSES INVMNT 2025	281 418,88 €

chap 13	Subvention d'équipement	44 576,00 €
chap 10 (10222)	Dotation fonds divers (FCTVA)	1 424,10 €
chap 040	Opérations d'ordre entre sections	13 177,25 €
chap 041	Opérations d'ordre	36 680,61 €
	TOTAL RECETTES INVMNT 2025	95 857,96 €

Le Maire ne devant pas prendre part au vote, il sortira de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le CFU pour le budget principal 2025.

Affectation des résultats 2025 du budget principal

Détermination et affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	388 939,81 €	Dépenses de l'exercice	281 418,88 €
Déficit reporté D002 BPN-1	0,00 €	Déficit reporté DI n-1	
Total dépenses	388 939,81 €	Total dépenses	281 418,88 €
Recettes de l'exercice	531 393,15 €	Recettes de l'exercice	95 857,96 €
Excédent reporté R002 BPN-1	343 154,05 €	Excédent reporté RI 001 N-1	199 865,62 €

Total recettes	874 547,20 €	Total recettes	295 723,58 €
Résultat affectable	485 607,39 €	Solde d'exécution	14 304,70 €

Monsieur le Maire propose d'affecter dans l'exercice 2026, le résultat brut comptable de 2025 d'un montant 485 607,39 € de de la manière suivante :

Report de fonctionnement (compte 002) : 64 275,59 €

Financement de la section d'investissement (compte 1068) : 421 331,80 €

485 607,39 €

BA 42501 ASSAINISSEMENT

Budget assainissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
FONCTIONNEMENT	68 274,19 €	57 391,61 €	-10 882,58 €
INVESTISSEMENT	45 629,37 €	47 869,24 €	2 239,87 €

Le Maire ne devant pas prendre part au vote, il sortira de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le CFU pour le budget annexe d'assainissement 2025.

BA 42502 TRANSPORT SCOLAIRE

Budget transport scolaire	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	Résultat de l'exercice 2025
FONCTIONNEMENT	12 509,66 €	26 853,76 €	14 344,10 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	1 807,48 €	1 807,48 €

Compte Financier Unique 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
11 Charges à caractère général		74 subv exploitation région	26 853,76 €
12 Charges de personnel	10 702,18 €	75 Produits de gestion courante	
6811/042 Amortissement	1 807,48 €		
Total des dépenses de fonct	12 509,66 €	Total des recettes de fonct	26 853,76 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
2182 Achat véhicules		021 Virement de la section de fonct	
040 Opérations d'ordre entre section		281/040 Amortissement véhicules	1 807,48 €
Total des dépenses d'investi	0,00 €	Total des recettes d'investi	1 807,48 €

Le Maire ne devant pas prendre part au vote, il sortira de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le CFU pour le budget annexe du transport scolaire 2025.

Affectation des résultats 2025 du budget annexe transport scolaire

Détermination et affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	12 509,66 €	Dépenses de l'exercice	0,00 €
Déficit reporté	0,00 €	Déficit reporté DI n-1	0,00 €
Total dépenses	12 509,66 €	Total dépenses	0,00 €
Recettes de l'exercice	26 853,76 €	Recettes de l'exercice	1 807,48 €
Excédent reporté cf002 BPn-1	24 721,80 €	Excédent reporté RI 001 N-1	29 196,01 €
Total recettes	51 575,56 €	Total recettes	31 003,49 €
Résultat affectable	39 065,90 €	Solde d'exécution	31 003,49 €

Monsieur le Maire propose d'affecter dans l'exercice 2026, le résultat brut comptable de 2025 d'un montant de 39 065,90 € de la manière suivante :

Report de fonctionnement (compte 002) :	39 065,90 €
Financement de la section d'investissement (compte 1068) :	0,00 €
	39 065,90 €

BA 42503 LOTISSEMENT « LE THERON » - Castelnaud

Budget lotissement CASTELNAU	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	Résultat de l'exercice 2025
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte Financier unique 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
355-042 Variation stock terrains aménagés	- €	7588-75 Produit de gestion courante	0,00 €
65888 Charge de gestion courante	- €	7015-70 Vente terrains aménagés (ht-tva marge)	0,00 €
		002 Excédent de fonctionnement reporté	
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €	Total des recettes de fonctionnement	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	CFU 2025		CFU 2025
001 Déficit d'investissement reporté		001 Excédent d'Investissent reporté	
020-020 Dépenses Imprévues Investissement		3555/040 Opération ordre fin exerc - stock	- €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €	Total des recettes d'investissement	0,00 €

Le Maire ne devant pas prendre part au vote, il sortira de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le CFU pour le budget annexe du lotissement Le Théron 2025.

Affectation des résultats 2025 du budget annexe lotissement Le Théron Castelnau

Détermination et affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Dépenses de l'exercice	0,00 €
Déficit reporté	0,00 €	Déficit reporté DI n-1	17 229,50 €
Total dépenses	0,00 €	Total dépenses	17 229,50 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
Excédent reporté cf002 BPN-1	0,00 €	Excédent reporté RI 001 N-1	0,00 €
Total recettes	0,00 €	Total recettes	0,00 €
Résultat affectable	0,00 €	Solde d'exécution	17 229,50 €

Monsieur le Maire proposera d'affecter dans l'exercice 2026, le résultat brut comptable de 2025 d'un montant de 0€ de la manière suivante :

Report de fonctionnement (compte 002) :	0,00 €
Financement de la section d'investissement (1068) :	0,00 €
	0,00 €

LOTISSEMENT « LES TROIS CHENES » Estalane

Budget lotissement Estalane	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	Résultat de l'exercice 2025
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
		CFU 2025			CFU 2025
6015-011	Achat Terrain	0,00	758	Produit de gestion courante	0,00
6045	Travaux HT	0,00	7133-042	Production stockée	€
66111-66	Charges financ. - intérêts emprunts	0,00	74748/77	Subvention du Budget principal	- €
65888	Charge de gestion courante	0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	
023	Virement à la section Investissement	0,00			
Total des dépenses de fonctionnement		0,00 €	Total des recettes de fonctionnement		0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		CFU 2025			CFU 2025
3351/040	Opération ordre fin exercice Terrain	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	
3354/040	Opération ordre fin exercice - Etudes	- €			
001	Déficit d'investissement reporté	- €			
1641/16	Remb Capital emprunt	0,00 €			
Total des dépenses d'investissement		0,00 €	Total des recettes d'investissement		0,00 €

Le Maire ne devant pas prendre part au vote, il sortira de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le CFU pour le budget annexe du lotissement Les trois chênes à Estalane 2025.

Affectation des résultats 2025 du budget annexe lotissement Estalane

Détermination et affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Dépenses de l'exercice	0,00 €
Déficit reporté	0,00 €	Déficit reporté DI n-1	0,00 €
Total dépenses	0,00 €	Total dépenses	0,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
Excédent reporté cf002 BPN-1	0,00 €	Excédent reporté RI 001 N-1	0,00 €
Total recettes	0,00 €	Total recettes	0,00 €
Résultat affectable	0,00 €	Solde d'exécution	0,00 €

Monsieur le Maire proposera d'affecter dans l'exercice 2026, le résultat brut comptable de 2025 d'un montant de 0€ de la manière suivante :

Report de fonctionnement (compte 002) :	0,00 €
Financement de la section d'investissement (compte 1068) :	0,00 €
	<hr/>
	0,00 €

Validation des devis

- Réparation dans l'église de Castelmus : du fait d'infiltration d'eau au niveau de la toiture pour 3 264.54 € TTC ;
- Réparation dans la cuisine de la salle communale à Castelmus : radiateur et électricité pour 1 486.98€ TTC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05.

Le Maire
Frédéric BALARD



